



CONTACTS



vous pouvez contacter
la DDT / SADR /

 02 38 52 48 00

Versement des aides PAC 2023

 PAC



■ Les premiers versements de l'acompte des aides de la PAC arriveront sur les comptes bancaires les 17 et 18 octobre.

→ **Pour rappel**, les paiements n'interviennent que lorsque l'instruction du dossier est terminée, notamment les transferts de DPB, la vérification du critère « agriculteur actif », les contrôles sur place, etc.

■ L'acompte portera sur 70 % des aides du 1^{er} pilier (paiement de base, paiement redistributif, aide jeune agriculteur et écorégime) et 85 % de l'ICHN.

■ Le taux d'instruction des dossiers à ce stade est de l'ordre de 90 %. Par la suite, des liquidations auront lieu toutes les semaines, ce qui permettra d'embarquer les dossiers qui n'auront pas pu être payés dans les premiers trains de paiement. Il est donc préférable d'attendre quelques semaines avant de nous contacter, et ce afin d'éviter une surcharge d'appels qui ne feraient que retarder le traitement des dossiers restants.

Aide à l'assurance récolte 2023

 PAC



CONTACTS

vous pouvez contacter
la DDT / SADR /

 02 38 52 48 00

■ **N'attendez pas !!!** Dès que vous recevez le formulaire CERFA de la part de votre assureur, vous devez vérifier la conformité des informations y figurant (n° PACAGE, raison sociale, surfaces) puis le signer (tous les membres pour un GAEC) et l'envoyer à la DDT.

Si votre contrat arrive à la DDT après le 30 novembre 2023 ou si la cotisation n'est pas payée avant le 31 octobre 2023, la demande d'aide sera rejetée. Aucune dérogation ne pourra être accordée.

Deux possibilités d'envoi :

→ courrier postal : DDT – SADR, 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLÉANS CEDEX. Il vous est recommandé de conserver une trace de votre envoi (accusé réception ou lettre suivie).

→ courriel : ddt-telepac@loiret.gouv.fr



CONTACTS

vous pouvez contacter
DRAAF / SRISE



02 38 77 40 64
06 25 18 60 34

Offre d'emploi - enquête sur la structure des exploitations agricoles

EMPLOI

■ La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) recherche des enquêteur(rices) sur le secteur de Beaugency et Meung-sur-Loire afin de collecter des informations dans le cadre d'une enquête sur la structure des exploitations agricoles, qui se déroulera de mi-octobre 2023 à fin février 2024.

■ Chaque enquêteur(rice) est rémunéré(e) en fonction du nombre de questionnaires attribués. Le tarif d'un questionnaire collecté s'élève à 42 € brut dont une partie forfaitaire couvre les frais de déplacement du domicile de l'enquêteur(rice) au domicile de l'agriculteur répondant. Le temps de collecte des informations varie entre 1 h et 1 h 30 en fonction de l'exploitation. Les enquêtes sont saisies sur des ordinateurs portables fournis pour l'occasion et des formations sont dispensées pour acquérir la maîtrise des questionnaires et du matériel informatique.

■ L'organisation du travail est libre : l'enquêteur(rice) prend lui-même ses rendez-vous et convient avec l'enquêté du moment propice. Cet emploi peut être cumulé avec celui d'exploitant agricole.

→ Pour toutes précisions et pour vous porter candidat, contacter Nicolas Dupuis à la DRAAF : nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr - 02 38 77 40 64 / 06 25 18 60 34.



CONTACTS

vous pouvez contacter
le Conseil régional



02 38 71 86 21

Aide aux investissements (ex-PCAE)

INVESTISSEMENTS

■ Depuis le 1^{er} avril 2023, les aides qui mobilisent des crédits européens FEADER (DJA, PCAE, LEADER...) sont entièrement gérées par le Conseil régional. La DDT n'est plus compétente pour gérer ce type de dossiers, ceux en cours et ceux à venir. Le Conseil régional devient votre unique interlocuteur.

Pour trouver des informations utiles, dont la liste des investissements éligibles et pour déposer votre demande d'aide, il convient d'aller sur le site :

➤ <https://nosaidesenligneregion.centre-valde Loire.fr>

■ Pour y accéder, même en simple consultation, vous devrez vous identifier. Pour trouver les dispositifs ouverts (DJA, aides aux investissements...), allez dans « mes aides », puis « déposer une demande d'aides » et faire une recherche par libellé en tapant « Feader ».

■ Actuellement, il est possible de déposer une demande d'aide aux investissements agricoles productifs visant à protéger les exploitations contre **les risques climatiques** (seulement pour des bâtiments de stockage des fourrages et des planteuses à billons) et pour la **modernisation** des exploitations agricoles.

→ Contact au Conseil régional : Pamela David, 02 38 71 86 21 - pamela.david@centrevaleloire.fr

➤ www.loiret.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires du Loiret - Service agriculture et développement rural
131 rue du Faubourg Bannier 45 042 Orléans Cedex - Tél. : 02 38 52 46 85 - Courriel : ddt-sadr@loiret.gouv.fr